

Observations complémentaires pour l'enquête publique concernant le parc éolien Langeron/Saint-Pierre-le-Moûtier.

- 1 - Un argument revient souvent dans les commentaires des personnes favorables à l'installation d'éoliennes : « **L'aspect visuel n'est pas plus déplaisant que les lignes à haute tension** »

Deux remarques :

- Les lignes haute tension sont des structures fixes, les éoliennes comportent des pales tournant plus ou moins vite ou pas du tout. L'effet n'est pas du tout le même.
- Une ligne à haute tension de 400 Kvolts THT culmine à environ 50m de hauteur. L'éolienne atteint une hauteur de 180m, soit tout de même 130m de plus (3,6 fois plus) !

- 2 - « **Les éoliennes vont nous débarrasser des centrales à charbon ou au gaz** »

Ce serait effectivement idéal !

Mais ce n'est pas le cas; c'est tout le contraire qui arrive.

==> Les centrales nucléaires sont des énergies pilotables produisant régulièrement qui ne peuvent pas faire face à un pic de consommation : le matin, le soir, en hiver....

L'énergie éolienne non pilotable est par nature complètement imprévisible et inopérante pour fournir un appoint au réseau EDF à un moment bien précis.

Voilà pourquoi les centrales thermiques (charbon, gaz, fioul) seront encore là pour se substituer aux éoliennes défaillantes.

- 3 - **Quel est le bilan carbone des éoliennes ?**

(Ne comptons pas sur les fournisseurs d'éoliennes pour nous renseigner de façon objective).

Chacun sait qu'il existe des émissions de CO2 pour la fabrication des éoliennes (comme toute autre source d'énergie: centrale, barrage...) mais aussi pour l'exploitation de celles-ci.

- Pour une éolienne de 3 MWh (celles qui sont en projet ici) des études nous indiquent pour une durée de 20 ans avec un facteur de charge de 20% (ce qui est très optimiste) que les émissions de gaz à effet de serre sont de l'ordre de 52 gr de CO2 par KWh produit.
- Pour les centrales nucléaires, les émissions de gaz à effet de serre sont comprises entre 20 et 50 gr de CO2 par KWh produit.
- Pour l'énergie hydroélectrique, l'impact des émissions de gaz à effet de serre se situe à environ 35 gr de CO2 par KWh produit.

n° 86 du 7/12/2012

CCG

- Pour les centrales thermiques :
 - Au charbon = environ 1000 gr de CO2 / KWh.
 - Au gaz naturel = entre 400 et 800 gr de CO2 / KWh.

- Si on examine sérieusement cette question, les éoliennes ne sont pas moins émettrices de gaz à effet de serre que les barrages hydroélectriques ou les centrales nucléaires tout au long de leur vie.
En tenant compte des facteurs de charge **réels mesurés** (et non pas les statistiques fournies par les fabricants) on obtient des émissions de CO2 **supérieures** aux centrales hydroélectriques ou nucléaires.
 - ==> En effet en regardant l'exemple allemand qui possède un parc éolien très important depuis de longues années, on observe le résultat suivant :
Le facteur de charge observé est en moyenne de 16,9% ,
c'est -à-dire que ces éoliennes produisent 16,9 % de la puissance électrique pour lesquelles elles ont été conçues.
L'usure du temps fait chuter le ratio de plus de la moitié en 15 ans, passant de 24 % pour la 1^o année à 11% quinze ans plus tard.

4- Je suis totalement en accord avec les avis défavorables au projet de parc éolien :
Pour **les châteaux de Villars, de Meauce, d'Apremont** - Mars-sur-Allier - Thé,
et tant d'autres sites du patrimoine local. En accord aussi avec les éléments très documentés sur la santé des habitants, la faune (avifaune en particulier), la pollution visuelle, la perte de valeur de l'immobilier, le danger présenté par la proximité des routes et de la voie ferrée, etc....Je cherche des arguments favorables qui puissent balayer tout ce qui précède : L'ARGENT ?
Non, ce n'est pas possible, et pourtant !!

5- Les 2 conseils municipaux, la CCNB et quelques propriétaires décideurs du projet auront une très lourde responsabilité à assumer devant les habitants des communes concernées et environnantes si l'installation se réalise malgré tout, au mépris d'une majorité d'avis défavorables.

Pour ces raisons, je suis fermement opposé à l'installation de ces éoliennes industrielles géantes sur notre si beau territoire.

Le 07 décembre 2018

